

24 avr 2015 -15:46

Appartient à Conseil des ministres du 24 avril 2015

Modification au budget général des dépenses concernant le projet 1733

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé une modification à la loi du 19 décembre 2014 concernant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2015, concernant le projet 1733.

Le projet 1733 est un projet initié par le SPF Santé Publique destiné à réorganiser la garde médicale en créant un numéro d'appel unique (1733) pour les patients.

Le Conseil des ministres donne son accord de principe sur l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2015, de sorte que le crédit provisionnel prévu pour le projet 1733 puisse être réparti sur les allocations de base les plus appropriées du budget du SPF Intérieur et du SPF Santé publique, pour les dépenses du projet 1733.

Cela permettra d'utiliser une partie du crédit provisionnel au sein du SPF Santé publique pour la réalisation d'une future campagne d'informations à l'intention de l'ensemble des stakeholders (médecins généralistes, patients, services des urgences...). Une autre partie du crédit peut être utilisée pour le développement des compétences dans le cadre d'un nouveau manuel de régulation médicale où les nouveaux moyens d'intervention peuvent être régulés.

Les nouvelles répartitions concrètes seront fixées dans un protocole conjoint entre le SPF Santé publique et le SPF Intérieur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre
de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.deblock.belgium.be>